



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 80 - MAI 2014**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

Arrêté N °2014121-0001 - Arrête n °2014-021 pour l'unité régionale, portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat. ....	1
---	---

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté N °2014121-0002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Dominique de ROQUEFEUIL, Christine PAILLON .....	6
Arrêté N °2014121-0003 - Arrêté portant délégation de signature à : Dominique de ROQUEFEUIL, Christine PAILLON, Véronique GRAND- MARTINI, Dominique VRIET- CHARBONNEL, Joseph DION, Françoise MOTARD, Marie- Thérèse DURAY, Madeleine BENAMOU, Evelyne TUTIN, Sochetta LIM, Yves LE PUIL, Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Sylvie EDON, Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, Roland BOYER, Gwelle CHEMINEL, Jean Claude LAMART, Charles RICARD, Gisèle SOLDA, Thomas BOUCHET .....	10
Arrêté N °2014121-0004 - Arrêté portant délégation de signature à : Dominique de ROQUEFEUIL, Christine PAILLON, Françoise MOTARD, Yves LE PUIL, Charles RICARD, Evelyne TUTIN, Sylvie EDON, Gisèle SOLDA, Selloi MALOUCHE- BOUDEN, Roland BOYER, Madeleine BENAMOU, Sochetta LIM, Gwelle CHEMINEL, Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, Marie- Thérèse DURAY, Jean Claude LAMART .....	15





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014121-0001**

**signé par**  
**Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi d'Ile- de- France**

**le 01 Mai 2014**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi**

Arrete n °2014-021 pour l'unité régionale,  
portant subdélégation de signature de  
Monsieur Laurent VILBOEUF, chargé des  
fonctions de directeur régional des entreprises,  
de la concurrence de la consommation, du  
travail et de l'emploi d'Ile de France en matière  
d'ordonnancement secondaire des recettes et  
dépenses imputées sur le budget de l'Etat.



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France,

ARRETE n°2014-021

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012004-0010 du 4 janvier 2013 modifié par l'arrêté préfectoral 2013348-000 du 20 décembre 2013 et par l'arrêté préfectoral 2014108-0008 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à Agnès GUIMIOT et Marie-Noëlle GACHET-KERKOUR à l'effet de :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
  - « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
  - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
  - « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
  - « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134).
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1. ci-dessus ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus

## ARTICLE 2

En application des articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Pascal APPREDERISSE
- André LONGUET GUYON DES DIGUERES
- Franck TARRIER

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

Et à :

- Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Véronique DELARUE
- Alexandre VISCONTINI
- Anne GRAILLOT
- Maxime LECLERE
- Jean-Luc STRACZEK
- Mathieu HARDELIN
- Colas HENNION
- Etienne KALALO
- Charles-Louis MOLGO
- Christian VINCQ
- Patrick GUYOT
- Catherine LAPEYRE
- Christophe DERUCHE
- Jacques BONNET
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Nicole CARRARA
- Marie-Noelle GACHET-KERKOUR
- Yves DELBART
- Julie NARDIN
- Géraldine CUGUEN
- Lionel SILVERT

A l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les programmes suivants :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Stratégie économique et fiscale » (n°305) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723) ;
- « Fonds social européen – programme 2000/2006 » (n°036) ;
- « Fonds social européen – programme 2007/2013 » (n°037).

### **Article 3**

Subdélégation de signature est également donnée à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Pascal APPREDERISSE
- André LONGUET GUYON DES DIGUERES
- Franck TARRIER

pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 2 et dans la limite des attributions de leur service à :

- Nicole CARRARA
- Marie-Noëlle GACHET KERKOUR
- Yves DELBART
- Claire MARILLIER
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Bernard SIMONIN

### **ARTICLE 4**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne BASSALER
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI
- Marie-Louise ASPLANATO
- Blanche BOURIN
- Cyril CHENG
- Jacqueline GRACCHUS-LOUISY
- M'Hammed MEZIANE

A l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

### **ARTICLE 5**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Laurence RYAN VAUTRIN
- Chantal MAYENGO
- Mariama SAMBOU
- Alexis GOROKHOFF
- Fabrice VOISIN

A effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les fiches de communication liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales des programmes suivant :

- « Fonds social européen – programme 2000/2006 » (n° 036),
- « Fonds social européen – programme 2007/2013 » (n° 037).

29, rue barbet-de-Jouy - 75700 Paris

Téléphone : 01 44 42 63 75. Télécopie : 01 45 55 47 02

Arrêté N°2014121-0001 - 23/05/2014

## **ARTICLE 6**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne BASSALER
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI

À l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS », cette habilitation recouvrant les actes de mise à disposition des crédits, de saisie de la programmation dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

## **Article 7**

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## **Article 8**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 01 MAI 2014

  
Le DIRECCTE D'ILE DE FRANCE





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014121-0002**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 01 Mai 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Dominique de ROQUEFEUIL, Christine PAILLON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

France Domaine Paris

Site RICHELIEU – 14 rue de Richelieu – 75001 PARIS

**SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DU PREFET  
POUR LES MISSIONS DOMANIALES  
AU 1<sup>er</sup> MAI 2014**

Le Directeur Régional des Finances Publiques de Paris :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret en date du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, Administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Paris ;

Vu la décision du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation du directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-002.0012 donnant délégation de signature à M. Philippe PARINI, Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques de la région Île de France et du département de Paris, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

**Art. 1.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- M. Dominique de ROQUEFEUIL, administrateur des finances publiques, responsable de France Domaine Paris,

- Mme Christine PAILLON, administratrice des finances publiques, adjointe au responsable de France Domaine Paris,

Prénom - Nom	Fonction
<b>M. Dominique de ROQUEFEUIL</b>	<b>Administrateur des finances publiques, Chef du service France Domaine Paris</b>
<b>Mme Christine PAILLON</b>	<b>Administratrice des finances publiques, Adjointe au chef du service France Domaine Paris</b>

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 158 1° et 2°, R. 158-1, R. 159, R. 160 et R. 163 du code du domaine de l'Etat.

**Art. 2.** – le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques  
de la région Ile-de-France et du département de Paris

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by a series of vertical and diagonal lines, and ending with a small flourish.

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014121-0003**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 01 Mai 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à :  
Dominique de ROQUEFEUIL, Christine  
PAILLON, Véronique GRAND- MARTINI,  
Dominique VRIET- CHARBONNEL, Joseph  
DION, Françoise MOTARD, Marie- Thérèse  
DURAY, Madeleine BENAMOU, Evelyne  
TUTIN, Sochetta LIM, Yves LE PUIL, Selloi  
MALOUCHE- BOUDEN, Sylvie EDON,  
Zoliarimanana RANAIVO  
RAINIZANATSOA, Roland BOYER, Gvella  
CHEMINEL, Jean Claude LAMART, Charles  
RICARD, Gisèle SOLDA, Thomas  
BOUCHET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
Service France Domaine Paris  
Site RICHELIEU – 14 rue de Richelieu - 75001 PARIS

**DELEGATIONS DE SIGNATURE  
POUR LES MISSIONS DOMANIALES  
AU 1<sup>er</sup> MAI 2014**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;
- Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret en date du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la décision du 26 septembre 2012 portant désignation de M. Philippe PARINI en qualité de Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre 2012 son installation ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M. Dominique de ROQUEFEUIL, Administrateur des finances publiques, chef du service France Domaine Paris, et à Mme Christine PAILLON, Administratrice des finances publiques, adjointe au chef du service France Domaine Paris, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

<b>Prénom - Nom</b>	<b>Grade - Fonction</b>
<b>M. Dominique de ROQUEFEUIL</b>	<b>Administrateur des finances publiques, Chef du service France Domaine Paris</b>
<b>Mme Christine PAILLON</b>	<b>Administratrice des finances publiques, Adjointe au chef du service France Domaine Paris</b>

**Art. 2.** - Délégation de signature est donnée à Mme. Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

<b>Mme Véronique GRAND-MARTINI</b>	<b>Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable Organisation –SI – Contrôle interne</b>
------------------------------------	---

**Art. 3.** - Délégation de signature est donnée à Mme Dominique VRIET-CHARBONNEL et à M. Joseph DION, Inspecteurs divisionnaires des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'Etat, jusqu'à 500 000 € annuels, limite supérieure comprise.

<b>Mme Dominique VRIET-CHARBONNEL</b>	<b>Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale</b>
<b>M. Joseph DION</b>	<b>Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale</b>

**Art. 4.** - Délégation de signature est donnée à Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire hors classe, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le service France Domaine Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1.500.000 €, limite supérieure comprise.

<b>Prénom - Nom</b>	<b>Grade - Fonction</b>
<b>Mme Françoise MOTARD</b>	<b>Inspectrice divisionnaire hors classe, Responsable des évaluations domaniales</b>

**Art. 5.** - Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Thérèse DURAY, Mme Madeleine BENAMOU, Mme Evelyne TUTIN, Mme Sochetta LIM, M. Yves LE PUIL, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Mme Sylvie EDON, Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, M. Roland BOYER, M. Gwelle CHEMINEL, M. Jean-Claude LAMART, M. Charles RICARD et Mme Gisèle SOLDA, inspecteurs des Finances publiques, et à M. Thomas BOUCHET, contrôleur des Finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le service des missions domaniales :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 3.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 300.000 €, limite supérieure comprise.

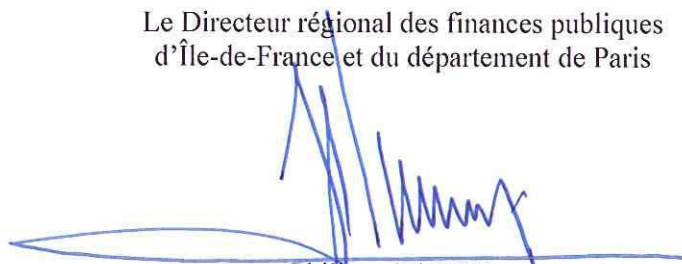
<b>Prénom - Nom</b>	<b>Grade - Fonction</b>
<b>Mme Marie-Thérèse DURAY</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>Mme Madeleine BENAMOU</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>Mme Evelyne TUTIN</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>Mme Sochetta LIM</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>M. Yves LE PUIL</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>



<b>Mme Sylvie EDON</b>	<b>Inspectrice, Évaluatrice</b>
<b>Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA</b>	<b>Inspectrice, Évaluatrice</b>
<b>M. Roland BOYER</b>	<b>Inspecteur, Évaluateur</b>
<b>M. Gwelle CHEMINEL</b>	<b>Inspecteur, Évaluateur</b>
<b>M. Jean-Claude LAMART</b>	<b>Inspecteur, Évaluateur</b>
<b>M. Charles RICARD</b>	<b>Inspecteur, Évaluateur</b>
<b>Mme Gisèle SOLDA</b>	<b>Inspectrice, Évaluatrice</b>
<b>M. Thomas BOUCHET</b>	<b>Contrôleur, Évaluateur</b>

**Art. 6 .** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014121-0004**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 01 Mai 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à :  
Dominique de ROQUEFEUIL, Christine  
PAILLON, Françoise MOTARD, Yves LE  
PUIL, Charles RICARD, Evelyne TUTIN,  
Sylvie EDON, Gisèle SOLDA, Selloi  
MALOUCHE- BOUDEN, Roland BOYER,  
Madeleine BENAMOU, Sochetta LIM,  
Gwelle CHEMINEL, Zoliarimanana  
RANAIVO RAINIZANATSOA, Marie-  
Thérèse DURAY, Jean Claude LAMART

**DELEGATIONS DE SIGNATURE  
POUR LES MISSIONS DOMANIALES  
AU 1<sup>er</sup> MAI 2014**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R1212-12 ;
- Vu le code de l'expropriation, notamment son article R. 13-7 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article 4 ;
- Vu la décision du 26 septembre 2012 portant désignation de M. Philippe PARINI en qualité de Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre 2012 son installation ;

ARRETE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de PARIS en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités ;

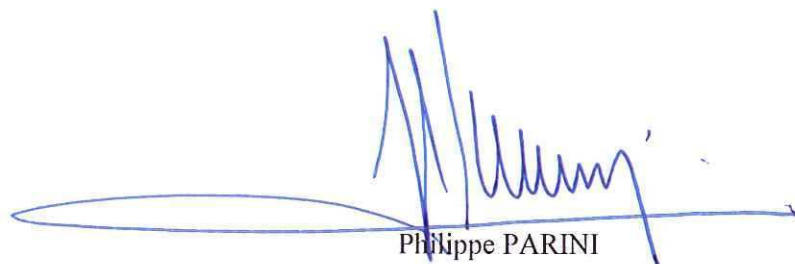
<b>Prénom - Nom</b>	<b>Fonction</b>
<b>M. Dominique de ROQUEFEUIL</b>	<b>Administrateur des finances publiques, Chef du service France Domaine Paris</b>
<b>Mme Christine PAILLON</b>	<b>Administratrice des finances publiques, Adjointe au chef du service France Domaine Paris</b>
<b>Mme Françoise MOTARD</b>	<b>Commissaire du gouvernement</b>
<b>M. Yves Le PUIL</b>	<b>Commissaire du gouvernement</b>
<b>M. Charles RICARD</b>	<b>Commissaire du gouvernement</b>
<b>Mme Evelyne TUTIN</b>	<b>Commissaire du gouvernement en première instance</b>
<b>Mme Sylvie EDON</b>	<b>Commissaire du gouvernement en première instance</b>
<b>Mme Gisèle SOLDA</b>	<b>Commissaire du gouvernement en première instance</b>
<b>Mme Selloi MALOUCHE- BOUDEN</b>	<b>Commissaire du gouvernement en première instance</b>
<b>M. Roland BOYER</b>	<b>Commissaire du gouvernement en première instance</b>
<b>Mme Madeleine BENAMOU</b>	<b>Commissaire du gouvernement en première instance</b>
<b>Mme Sochetta LIM</b>	<b>Commissaire du gouvernement en première instance</b>
<b>M. Gwelle CHEMINEL</b>	<b>Commissaire du gouvernement en première instance</b>
<b>Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA</b>	<b>Commissaire du gouvernement en première instance</b>
<b>Mme Marie-Thérèse DURAY</b>	<b>Commissaire du gouvernement en première instance</b>

**M. Jean-Claude LAMART**

**Commissaire du gouvernement  
en première instance**

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI